

Délibération N° 2018-91

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 novembre 2018,
sous la présidence Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 juillet 2018.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 novembre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.